

# Comment adhérer à la Charte ?



1. **Se rendre** sur le site : [www.chartebiodiversite-idf.fr](http://www.chartebiodiversite-idf.fr)
2. **S'y inscrire**
3. **Réfléchir** sur les actions réalisées et à réaliser dans les trois ans (s'aider du tableau disponible sur le site<sup>1</sup>)
4. **Renseigner** les engagements de votre structure en indiquant les actions réalisées ou à réaliser dans les trois ans
5. **Faire valider** par l'instance de décision l'adhésion à la Charte et les engagements pris
6. **Charger la décision** (délibération ou autre forme) sur le site pour valider l'adhésion
7. **Utiliser** les supports de communication mis à disposition pour valoriser et faire connaître vos engagements et votre plan d'actions

<sup>1</sup><http://www.chartebiodiversite-idf.fr>.  
Engagements → Récapitulatif des engagements.

**Pour plus d'informations :**  
Natureparif - Marjorie Milles  
[marjorie.milles@natureparif.fr](mailto:marjorie.milles@natureparif.fr) - 01 83 65 40 26

**Mode d'emploi de la Charte :**  
<http://www.chartebiodiversite-idf.fr>.  
Documents → Mode d'emploi utilisateur.

**natureparif**

Agence régionale pour  
la nature et la biodiversité

**ile de France**

Jacinthes des bois © M. Gibson



Crossope aquatique © Creative Nature



## CHARTÉ RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ



Jardin partagé - Montreuil (93) © Natureparif



Animation nature © Natureparif

**ile de France**

# S'engager en faveur de la biodiversité

Pour tenir compte de l'évolution des connaissances comme des pratiques de chacun au cours de cette décennie, la Région Île-de-France a proposé à Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, de réviser la « Charte régionale de la biodiversité » afin de l'actualiser et lui donner une plus grande force d'engagement et une lisibilité accrue.

Cette Charte révisée est aujourd'hui au cœur de la nouvelle stratégie de la Région en faveur de la biodiversité, approuvée à l'unanimité par le Conseil régional le 26 septembre 2013. La mobilisation pour la protection de la biodiversité des franciliens en est effectivement une des priorités.

Le diagnostic de l'état de santé de la biodiversité francilienne<sup>1</sup> réalisé en 2013 par Natureparif met clairement en avant les enjeux importants et les défis à relever en Île-de-France, nécessitant la mobilisation du plus grand nombre dans ses domaines d'actions.

À l'image de la diversité des 280 signataires de la Charte 2003, tous les acteurs franciliens, collectivités, entreprises, gestionnaires et associations, participent à la préservation de la biodiversité. Tous peuvent s'engager en adhérant à la Charte pour construire un plan d'actions en faveur de la diversité biologique et le valoriser.

<sup>1</sup><http://www.natureparif.fr>: Observer>État de santé de la biodiversité francilienne>Diagnostic francilien



Zone humide de la rivière anglaise  
CA Val Maubuée (77)  
© Natureparif



Bande enherbée de l'aqueduc  
de la Vanne – Eau de Paris  
© Natureparif



Projet R-urban  
Colombes (92)  
© Natureparif



Ancien chantier naval berges basses  
Maurecourt (78)  
© Natureparif

# Qu'est-ce que la Charte ?

La Charte régionale de la biodiversité a vocation à être un outil d'engagement collectif et de valorisation à destination de l'ensemble des acteurs publics et privés franciliens.

L'objectif est de susciter l'envie d'agir, de promouvoir les bonnes pratiques favorables à la biodiversité et d'aller encore plus loin dans la préservation de la biodiversité en Île-de-France. À ce titre, lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain constitue l'engagement minimum et participe à l'Observatoire des pratiques mis en place par Natureparif.

La Charte vous permet d'établir un plan d'actions concret pour votre structure et vous donne accès aux ressources qui vous aideront à les mettre en place (structures, sites internet, guides...).

La Charte est en cohérence avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité dans les objectifs poursuivis à travers les 5 thèmes d'engagements complémentaires : préserver le vivant et sa capacité à évoluer ; assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ; investir dans un bien commun, le capital écologique ; développer, partager et valoriser les connaissances ; susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.

Des acteurs publics conditionnent leurs aides à des engagements de la Charte particulièrement cohérents avec les politiques qu'ils soutiennent, comme le Conseil régional (voir le règlement d'attribution des aides régionales).